

GENDARMERIE  
Détachement Judiciaire  
près  
l'Auditorat Militaire  
Palais de Justice  
1000 Bruxelles



N° 1575

Ce jourd'hui onze octobre mil neuf cent  
nonante-quatre à 0830 heures;

Nous soussigné DEKONINCK Christian, Capt-Cdt - OPJ  
de gendarmerie  
en résidence à Bruxelles, Det Jud en tenue civile;

En cause de :

Inconnu

Du chef de :

Assassinats

Objet :

Audition de MARCHAL

Reul, suite à l'apostille  
1° 02:02545 N94/Cab 8 du  
23/04/94 émanant de Monsieur  
l'Auditeur Militaire à  
Bruxelles

(sé) Substitut Ver Elst-Reul

Portons à la connaissance de Monsieur l'Auditeur Militaire que suite au devoir demandé par son apostille mentionnée en marge du présent, nous avons procédé ce jour et à l'heure susmentionnés à l'Audition du Col BEM MARCHAL Luc, mieux identifié dans la feuille d'audition.

Cette audition fait l'objet des Annexes A/1 à A/12 du présent. Le Col a également remis la photocopie de deux documents faisant état d'une demande de renfort de munitions. Ces documents sont repris en Annexe B/1 et B/2 du présent. L'intéressé a également remis la photocopie de la cassette vidéo du film de la mission de transfert des corps depuis le CHK vers le cantonnement ONU. Cette cassette sera déposée au greffe de l'Auditorat Militaire.

Font Acte

AUDITORAT MILITAIRE  
BRUXELLES  
13 OCT. 1994  
MILITAIR AUDITORAAT  
BRUSSEL

**FEUILLE D'AUDITION**

Le 11/10/94 à 0835 heures, a été entendu par moi verbalisateur :

**IDENTITE :**

Nom et prénom : MARCHAL Luc, Marie, Ghislain, Marcel

Lieu et date de naissance : IXELLES le 26 Mai 43

Profession : Officier                      Etat civil : Marié

Adresse : Rue du LINCHEZ 4 5871 Mont-Saint-Guibert

Pour militaires :

Grade et numéro de matricule: Col 63900

Unité : Force Intérieur

qui a déclaré :

Je désire m'exprimer en français et fais choix de cette langue pour la procédure en justice.

**QUESTION 1 :** Quelles étaient les hypothèses de travail du secteur ? Quels plans avait-on envisagés ?

**REPONSE 1 :** En dehors d'un plan d'évacuation il n'existait aucune autre hypothèse de travail. Le plan d'évacuation comportait deux volets à savoir l'évacuation des expatriés et celle des membres de la mission ONU. Ce plan avait été élaboré par moi-même dès le début de la mission, en décembre 1993. En ce qui concerne l'absence d'autre hypothèse je tiens à faire remarquer qu'il s'agissait d'une mission cadrant dans un processus de paix, accepté par les parties en présence. Il existait également des procédures permanentes reprenant différents stades. En fonction de l'évolution de la situation ces procédures étaient mises en oeuvre par le déclenchement des différents stades, à savoir les stades vert, jaune et rouge. Ces ordres étaient écrits et mis à la disposition des unités. Le changement de stade était décidé par l'échelon supérieur, la force. Je pouvais proposer un changement de stade.

**QUESTION 2 :** Avait-on envisagé que la situation puisse se dégrader et dégénérer ? Si oui, quelles mesures ont été prises ? Si non, comment la MINUAR a-t-elle interprété les assassinats de GATABAZI (21/2/94) et du leader CDR BUCYANA (22/2/94), les manifestations anti-MINUAR (fin mars - début avril), ainsi que les nombreux meurtres perpétrés un peu partout ?

**REPONSE 2 :** Oui.

Après les manifestations du début janvier, consécutives à la première tentative de mise en place du gouvernement transitoire à base élargie, j'avais, en tant que Comd de secteur, établi un plan d'occupation des différents carrefours de KIGALI. Suite à ces événements une attention particulière avait été donnée au plan de défense de l'aérodrome, point considéré comme "Vital point". Ce plan prévoyait, en fonction de l'évolution de la situation, les différentes possibilités de renfort d'autres unités de la MINUAR. Suite aux événements du mois de février, qui ont eu pour conséquence une augmentation des gardes et des escortes des personnalités qui se sentaient menacées, j'ai demandé et obtenu du Comd de la force, un renfort de deux cents ghanéens, provenant du bataillon de la zone démilitarisée. Ce détachement a repris la quasi-totalité des gardes statiques et mobiles ce qui permettait de libérer des effectifs pour augmenter les patrouilles de jour comme de nuit. J'ai également, suite à ces événements, et en coordination avec l'ambassade belge participé à une réunion avec les responsables de l'ambassade de France concernant le plan d'évacuation des expatriés.

La BELGIQUE s'était, en effet engagée à reprendre cette mission dévolu précédemment aux français. Lors de cette réunion nous avons confronté nos hypothèses et celles des français. Parmi celles-ci figurait la possibilité d'un conflit armé entre le FPR et les FAR. Le 1 avril j'ai donné un briefing sur le plan d'évacuation aux responsables civils des différents secteurs, prévus dans ce plan. A ce moment le plan d'évacuation était parfaitement au point et connu de tout le monde.

**QUESTION 3 :** Une évaluation des moyens en hommes et en matériel de la MINUAR avait-elle été faite avant le 06 avril 1994 . Si oui, quelles en étaient les conclusions ? Qui en a été le destinataire ? Les responsables du secteur belge ont-ils demandé que certaines stratégies soient mises en place (plan d'évacuation, plan de déploiement, plan de maintien de l'ordre, etc... ) ?

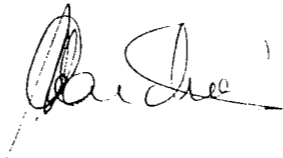
**REPONSE 3 :** Oui, au départ de la mission puisqu'il y avait un effectif autorisé par les instances de l'ONU.  
En cours de mission le cours des événements a amené la réévaluation des effectifs sur le terrain. A maintes reprises, j'ai exprimé au Comd de la force que les effectifs que j'avais sous mes ordres étaient insuffisants pour remplir ma mission. C'est ce qui a motivé à la mi-mars le renforcement du secteur KIGALI par le Détachement Ghanéens.  
A mon échelon j'avais constitué deux teams DELTA, un par bataillon. Ce team était composé du personnel qui habituellement était occupé par des tâches logistiques. En fonction des circonstances ce team était activé et remplissait les mêmes missions que les unités opérationnelles. L'effectif de ce team était d'environ 50 personnes de tout grade.  
Je tiens à préciser qu'étant en contact quasi permanent avec la force, le Gen DALLAIRE m'avait dit en réponse à mes demandes pressantes de renfort qu'il avait adressé une demande de renfort à NEW YORK mais que la réponse fournie était en substance qu'il s'agissait d'une mission à budget limité et qu'il n'aurait aucun renfort. Quant aux stratégies mises en place je renvoie à ma réponse précédente concernant le plan d'occupation des carrefours de KIGALI et du plan de défense de l'aéroport.

**QUESTION 4 :** La MINUAR avait-elle, fin mars 1994 - début avril 1994, reçu des informations concernant l'imminence d'un attentat contre le président HABYARIMANA ou autre ?

**REPONSE 4 :** Non. A votre question concernant la présence d'un officier responsable de l'information (S2) je vous réponds par la négative car ce principe n'est pas autorisé par l'ONU, étant considéré comme une action offensive à l'égard des parties en présence. Cependant nous avons quand même mis en place un réseau d'indicateurs qui ne nous avaient pas informé d'une telle éventualité.

**QUESTION 5 :** UNCIVPOL rédigeait-il régulièrement des rapports ? si oui, où sont ces rapports ? En aviez-vous eu connaissance ? Qui en était le destinataire ?

**REPONSE 5 :** Oui mais je n'en avais pas connaissance. A ma connaissance le destinataire de ces rapports était le représentant de la branche politique de l'ONU. Il faut savoir qu'il existait une véritable cloison entre l'administration civile et l'administration militaire de l'ONU. J'avais demandé qu'un responsable de UNCIVPOL soit présent au briefing que je donnais chaque jour. Un membre de cette organisation ne s'est cependant présenté que très rarement à mon briefing.



**QUESTION 6 :** Où étiez-vous le 06 avril 1994 vers 2030 Hr ?

**REPONSE 6 :** Je me trouvais à l'hôtel Méridien. Je n'ai personnellement rien entendu de particulier. C'est à cet endroit que je logeais et que je mangeais.

**QUESTION 7 :** Quand avez-vous appris qu'il y avait eu un incident ? Quel était la nature ? Qui vous a informé ?

**REPONSE 7 :** Comme j'étais en écoute permanente sur le réseau radio, à l'aide d'un motorola qui permettait d'écouter deux fréquences, à savoir celle de la force et celle du secteur j'ai reçu l'information qu'une explosion avait eu lieu au camp de KANOMBE. Cette information devait provenir d'un officier observateur. J'avais, en effet un observateur au camp de KANOMBE et un sur l'aéroport même.

**QUESTION 8 :** Avec qui avez-vous pris contact et qui vous a contacté ? (FAR, QG Force, GD Rwandaise, KIBAT, RUTBAT, BYUBAT) Quels ordres avez-vous reçu du QG Force ?

**REPONSE 8 :** J'ai contacté la force pour signaler l'information qui m'avait été donnée. J'ai activé ma permanence au QG secteur afin d'obtenir des compléments d'information sur ce qui s'était passé et je me suis rendu immédiatement à mon QG.

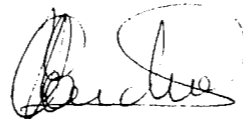
A ce moment-là je n'ai pas pris de contact avec d'autres autorités. Je n'ai reçu aucun ordre particulier du QG force.

**QUESTION 9 :** Avez-vous participé à des réunions avec des autorités de l'ONU ou rwandaises ? Où ? Quand ? Quels étaient les participants ? Quelles décisions ont été prises ?

**REPONSE 9 :** Oui, à 2230 Hr j'ai été convoqué à l'Etat-Major Général des FAR, par le Gen DALLAIRE. Y étaient présents le Gen DALLAIRE, Le Gen G NDINDILIMANA, le Col RUSATIRA, le Col BAGOSORA et des officiers d'Etat-Major des FAR et de la Gd ainsi que moi-même. Je suis arrivé sur place à 2315 Hr suite aux différents barrages tenus par les FAR, précisément le Bataillon de RECCE. La réunion a duré jusque 0200 Hr du matin. J'ai obtenu confirmation qu'il y avait eu un attentat contre le président rwandais qui avait trouvé la mort. La réunion était présidée par le Gen de Gd. Le premier souci était de convaincre la communauté internationale que ce qui s'était passé n'était pas la volonté de l'armée de prendre le pouvoir. D'ailleurs les responsables présents avaient, en vain, tenté d'inviter des hommes politiques afin de les impliquer dans les décisions qu'ils pourraient prendre. Concrètement la volonté était exprimée de garantir la sécurité dans la ville et de maintenir une vie normale dans la ville. Ceci m'a amené à donner les ordres d'envoyer sur le terrain un maximum d'hommes en patrouille afin de montrer la présence de la MINUAR dans toute la ville. Dans la procédure normale la gendarmerie nous accompagnait lors de nos patrouilles, lors de la réunion cette procédure a été rappelée et les responsables de la Gd ont marqué leur accord.

Au cours de cette réunion le Gen DALLAIRE m'a exprimé le souhait de doubler les escortes et les gardes des personnalités rwandaises. Il a également exprimé sa volonté d'envoyer un élément sur les lieux du cras afin de maintenir le site sous la surveillance de l'ONU. Ce souhait a été entériné par les autorités militaires présentes.

Lors de la réunion participait activement les officiers suivants : Gen NDINDILIMANA et le Col RUSATIRA; par contre j'avais été étonné du silence du Col BAGOSORA.



Il a également été décidé de proposer à la Premier ministre de prendre la parole le lendemain matin à Radio-Rwanda en vue d'expliquer la situation à la population et inciter au calme. Sauf erreur, l'heure avancée était 0600 Hr du matin. A cette réunion il n'a jamais été question d'un communiqué qui serait fait par les forces armées. A cette réunion il n'y avait pas d'hostilité de la part des officiers présents vis-à-vis de la MINUAR ni des belges en particulier.

**QUESTION 10 :** Quelles ont été vos décisions et pour quelles raisons ? Quels ordres avez-vous donné aux forces du secteur ? Ordres au Bn Belge ? Aux autres bataillons sous vos ordres ?

**REPONSE 10 :** Pendant la réunion et chaque fois que le Gen DALLAIRE exprimait un souhait je répercutais celui-ci par radio à mes unités. Les ordres consistaient essentiellement en un renforcement des patrouilles et des gardes. Après la réunion, constatant que la procédure d'accompagnement des gendarmes lors de patrouille n'était pas correctement appliquée, des contacts ont été pris, aux différents échelons pour tenter d'activer les procédures. La décision d'envoyer des troupes sur les lieux du crash a également pris une grande part de mes activités. Il avait été convenu qu'un officier de liaison des FAR serait présent au parking de l'aéroport de KANOMBE afin de faciliter l'accès de l'élément de KIBAT qui devait assurer la mission. Malgré les assurances données par le Col RWABALIND l'officier de liaison des FAR ne s'est jamais présenté au point de rendez-vous, ce qui a eu pour conséquence que notre élément n'a jamais pu pénétrer dans le camp pour assurer sa mission.

J'ai également donné l'ordre particulier à KIBAT d'assurer la protection du site de Radio-Rwanda afin de permettre à la Premier Ministre de faire son communiqué.

J'ai également alors donné l'ordre que les deux teams DELTA soient engagés sur le terrain.

Les ordres étaient donnés à toutes les unités sous mes ordres.

J'ai également donné des directives aux différents observateurs afin qu'ils soient attentifs au respect des règles concernant la consignation des armes. Je disposais d'environ 48 moniteurs qui assuraient le monitoring de 11 camps des FAR et de 7 camps de la gendarmerie. Au CND, siège du Bataillon FPR, il y avait deux équipes de moniteurs en permanence.

Je tiens à préciser que l'ensemble des unités sous mes ordres, et pas uniquement KIBAT, ont été impliquées dans les mesures prises au cours de la nuit.

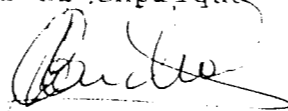
**QUESTION 11 :** Quels ordres ont été donnés aux forces de la MINUAR ne relevant pas de votre commandement ?

**REPONSE 11 :** L'alerte rouge ayant été déclenchée suite à l'attentat ce changement de stade impliquait pour les autres unités la prise de mesures de protection. En dehors de cela je ne suis pas au courant d'ordre particulier qui aurait été donné.

**QUESTION 12 :** Qui a pris la décision de rappeler les forces ONU dans leurs cantonnements ? A quelle heure ? De les en faire ressortir ? Quels éléments sont sortis ? Pour quoi faire ?

**REPONSE 12 :** Suite au déclenchement du stade Rouge par l'échelon Force entre 2100 Hr et 2200 Hr l'ensemble du personnel en sortie d'agrément a été rappelé dans son cantonnement.

Suite aux missions de patrouille, de garde et de protection diverse, le personnel rappelé a été engagé sur le terrain comme je l'ai expliqué précédemment.



15/25

L'objectif poursuivi était de maintenir le calme dans la ville, j'estimais qu'une présence massive de la MINUAR dans la ville répondait à cet objectif.

**QUESTION 13 :** De quels incidents avez-vous été informé entre le 06 avril à 2030 Hr et le 07 avril dans l'après-midi ? Quelles ont été les réactions du secteur ? Les solutions envisagées ? Avec quels résultats ?

**REPONSE 13 :** 1) A 2030 Hr l'information qu'une explosion s'était produite au camp de KANOMBE. Une autre information laissait croire à des tirs d'artillerie sur l'aéroport. Peu de temps après, sans que je ne puisse préciser l'heure exacte j'ai reçu l'information qu'il s'agissait de l'attentat sur l'avion du président.

Mes réactions ont été de renseigner l'échelon supérieur et de demander un complément d'information.

En dehors de la mesure de stade Rouge aucune autre réaction n'a été envisagée.

2) Après le problème de l'attentat j'ai été informé par KIBAT qu'il y avait un problème avec le comité d'accueil de l'avion C130 venant de BELGIQUE. J'ai été informé et je situe cela plus tard dans la soirée, certainement après la confirmation de l'attentat contre le président rwandais qu'un groupe d'environ une vingtaine de personnes étaient privés de sa liberté de mouvement à l'aéroport.

Etant donné que cela ne présentait aucun caractère d'urgence j'ai simplement demandé à KIBAT de me tenir informé de l'évolution de la situation, mon intention étant de prendre contact avec les autorités rwandaises afin de régler cette situation. J'ai abordé ce point lors de la réunion à l'Etat-major des FAR et j'ai demandé que des directives soient données aux unités sur place de laisser partir notre personnel. Promesse a été faite mais n'a pas été suivie à ce moment-là d'exécution.

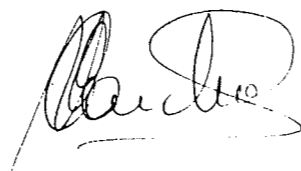
3) En fin de nuit, vers 0500 Hr du matin, suite aux différents renseignements qui m'étaient communiqués sur l'évolution de la situation en ville j'ai constaté qu'une certaine tension était apparue dans le centre ville, notamment aux environs de Radio-Rwanda où pour y accéder le chef du peloton signalait la présence de nombreux barrages et des difficultés rencontrées pour les franchir.

A votre question concernant la transmission de ces informations vers la Force je vous réponds que comme moi-même, le Gen DALLAIRE avait pu constater ce fait lors de la réunion à l'Etat-Major des FAR et était de toute façon tenu régulièrement informé de l'évolution de la situation.

4) Vers 0530 Hr j'ai constaté le début de tir de tous côtés. Ces tirs, dans les différentes casernes de l'armée et de la gendarmerie, étaient déclenchés suite au communiqué radiophonique de l'armée au sujet de l'attentat contre le président rwandais.

A 0536 Hr la Force a mis en état d'alerte la réserve dont elle disposait à savoir une compagnie sur véhicule blindé de RUTBAT. Ceci impliquait que cet élément devait prendre toutes les mesures voulues pour être engagée suivant les ordres du commandement de la Force. Bien que faisant partie de RUTBAT cette compagnie échappait à mon commandement. Cette compagnie disposait de huit véhicules dont seulement quatre étaient opérationnels. Lorsque j'avais demandé au Comd de Bataillon endéans quel délai il pouvait être opérationnel il m'avait répondu environ trois heures.

Cette compagnie a été engagée par la Force pendant les événements sans que je ne puisse donner les détails exacts des opérations.



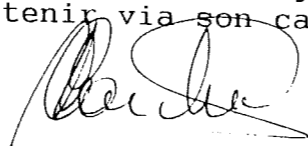
- 5) Vers 0600 Hr 0630 Hr l'information émanant de KIBAT disant que la Premier Ministre renonçait à donner un communiqué à Radio-Rwanda à cause de la difficulté de progression en ville.  
J'ai accusé réception de cette information et en ait informé la Force.
- 6) Vers 0700 Hr mon observateur à l'aéroport m'a signalé que les FAR étaient venus récupérer les munitions de leurs pièces d'artillerie qui étaient stockées dans les hangars.  
J'ai demandé à cet officier de négocier avec le responsable des FAR et de lui faire comprendre qu'il s'agissait d'une violation de l'accord sur la consignation des armes mais qu'en définitive il ne devait pas s'opposer à cette action. Il ne disposait d'ailleurs pas des moyens.
- 7) A 0715 Hr j'ai reçu la visite à mon QG du Comd de la compagnie de sécurité de la gendarmerie (unité chargée de la sécurité des autorités rwandaises) qui me signale que la garde présidentielle a commencé des assassinats d'ordre politique.  
J'en ai informé la Force.  
Sans pouvoir préciser l'heure exacte des directives ont été données aux différents bataillons les invitant à assurer leur mission mais tout en veillant à leur propre sécurité.
- 8) A 0840 Hr par le réseau KIBAT j'ai été prévenu que la Premier Ministre prend la fuite.  
J'ai donné l'ordre de ne pas suivre la Premier Ministre car j'estimais que les forces de la gendarmerie étaient entraînées à ce genre de mission ce qui n'était pas le cas de nos hommes.
- 9) Quelques minutes plus tard je reçois l'information que nos dix hommes de KIBAT plus le personnel ghanéen sont encerclés par du personnel des forces armées et invités à rendre leurs armes.  
Ma réaction a été de communiquer avec le Comd de KIBAT pour lui dire en substance que la personne qui pouvait le mieux apprécier la situation était l'officier sur le terrain et qu'il était par conséquent le mieux placé pour prendre une décision. A mon sens l'appréciation faite par la personne sur le terrain devait primer sur tout autre élément d'appréciation résultant d'une simple écoute radio. Je ne suis personnellement pas entré en contact avec le Lt LOTIN pour lui donner un ordre dans un sens ou dans un autre.
- 10) Vers 0910 Hr 0915 Hr trois véhicules blindés de RUTBAT qui assuraient une mission au profit de la Force ont été bloqués au carrefour de la Primature.  
C'était la première fois que des troupes de la MINUAR étaient exposées à des tirs d'armes anti-chars s'ils ne retournaient pas d'où ils venaient.  
J'ai informé la Force pour que l'on demande à l'officier de liaison des FAR d'exiger que ce genre d'incident ne se reproduise plus.
- 11) En fin de matinée j'ai été informé d'assassinats de trois ministres qui logeaient à la Primature.  
J'en ai informé la Force ainsi que le Détachement ghanéen.

Nous arrêtons l'interrogatoire à 1306 pour permettre au Col de se restaurer.

Nous reprenons l'interrogatoire à 1340 Hr

- 12) Vers 1200 Hr le Maj BREASLEY, assistant militaire du Gen DALLAIRE, me signale que l'observateur ONU au camp de KIGALI a communiqué que des militaires belges et ghanéens avaient été emmenés au camp de KIGALI et que parmi eux deux ou trois auraient été abattus, avec certitude et 11 probablement.

J'ai essayé de prendre contact avec le Gen DALLAIRE qui était en réunion à l'Etat-Major des FAR afin qu'il se renseigne auprès des FAR au sujet de l'information communiquée par son adjoint et d'obtenir via son canal la libération des éventuels prisonniers.



Pendant la journée aucun autre élément n'est venu confirmer ou infirmer le drame. Ce n'est que dans le courant de la soirée que le Gen DALLAIRE a été autorisé à se rendre au camp de KIGALI et c'est là qu'on lui a signalé que les corps se trouvaient à l'hôpital de KIGALI.

Il s'y est rendu pour constater l'existence d'un certain nombre de cadavres qui étaient en tas. Vu l'obscurité qui régnait il lui a été impossible de déterminer le nombre exact. Le Gen est venu m'informer personnellement à mon QG vers 2130 Hr en me précisant qu'il ne pouvait certifier s'il avait vu 10 ou 11 cadavres.

Les ordres qui en découlaient allaient dans le sens de continuer la mission et d'éviter des mesures de représailles. Cela se passait tard dans la soirée du 07 avril.

13) Vers 1400 Hr j'ai été informé qu'il y avait un problème à AMAHORO. Le Comd de KIBAT me signalait que le groupe bloqué la veille devant l'aéroport après avoir été relâché par leurs antagonistes, s'était retrouvé pris à partie par une foule composée de militaires, de membres de milices Interhamwé et d'autres personnes. Le Comd de KIBAT me signalait que son personnel qui voulait trouver refuge à l'intérieur du stade AMAHORO se retrouvait devant des grilles fermées et qu'aucun officier de RUTBAT ne semblait disposer d'ouvrir les grilles pour les mettre en sûreté. J'ai contacté le Comd de RUTBAT et tenté de lui expliquer que son devoir était d'assurer la protection des membres de l' MINUAR, je n'ai en fait reçu que des excuses polies expliquant les raisons pour lesquelles il lui était impossible de tenter quoi que ce soit. Il s'agissait du Col NASRUL. Cette conversation par radio a bien duré un quart d'heure pendant lequel il me disait qu'il négociait mais qu'il ne savait rien faire pour faire ouvrir les portes. Cet officier m'écoutait mais à aucun moment ma demande ne s'est concrétisée par un début d'exécution.

En parallèle par radio j'avais l'officier qui lui était confronté au problème sur place. Cet officier me faisait percevoir la tension existante sur place et me rendant compte que RUTBAT n'allait pas répondre à ma demande et que la situation allait dégénérer je lui ai donné la directive que s'il estimait devoir ouvrir le feu pour se dégager, il avait mon autorisation.

14) Le dernier incident se situe vers 1600 Hr, à savoir la sortie d'un élément du Bataillon FPR qui est sorti du CND pour attaquer le camp de la garde présidentielle.

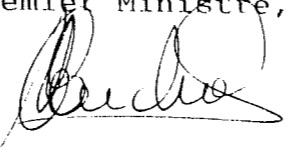
C'est lors de cette attaque que le PC de KIBAT a essuyé des tirs.

**QUESTION 14 :** A quelle heure et par qui avez-vous été prévenu de l'attentat contre l'avion du président rwandais ? Que le président rwandais était mort ?

**REPONSE 14 :** Je ne pourrais plus vous dire avec précision mais il devait être près de 2100 Hr. Cette information provenait du réseau radio, sans que je ne puisse donner plus de précisions.

**QUESTION 15 :** Quelles personnalités ont bénéficié d'escorte permanente entre le 06 avril à 2030 Hr et le 07 avril 0900 Hr ? Comment ces escortes se sont-elles déroulées (effectif, moyens, objectif) ?

**REPONSE 15 :** Le représentant spécial de l'ONU, Monsieur BOOH-BOOH, le Premier Ministre, le Premier Ministre désigné Faustin, le président de la Cour Constitutionnelle, et cinq ministres du gouvernement ainsi que le président du FPR. Ces personnalités bénéficiaient également d'une garde assurée par les ghanéens à l'exception de la Premier Ministre, du





Premier Ministre désigné et du Ministre GASANA qui étaient sous la protection de KIBAT

Je n'étais pas tenu au courant de tous les détails des déplacements de ces personnalités. En réalité lorsque la personnalité se déplaçaient le personnel de l'ONU était averti et assurait sa mission d'escorte et de protection. Pendant cette nuit les différentes escortes se sont passées sans incident.

**QUESTION 16 :** Pour quelles raisons Agathe était-elle spécialement protégé ? Par quoi se justifiait l'escorte commandée le 06 avril ou 07 avril ?

**REPONSE 16 :** Parce qu'elle était la Premier ministre en place et faisait partie d'un des partis de l'opposition. Cette escorte se justifiait par l'importance que représentait le communiqué qu'elle allait prononcer à la radio afin de rassurer la population. Cette personne était constitutionnellement la seule autorité à diriger l'état le 07 avril à 0500 Hr du matin. A votre remarque concernant le risque que représentait le déplacement de cette personne dans une ville où de nombreuses rues étaient bloquées par des barrages je vous réponds que la Premier Ministre avait exprimé ce souhait et pour permettre de le réaliser la Force avait donné ordre d'assurer cette escorte et la protection du site Radio-Rwanda.

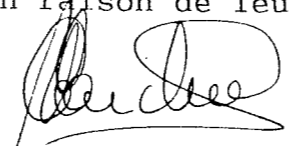
**QUESTION 17 :** Quand avez-vous été informé qu'il y avait un problème chez Agathe ? De quel problème s'agissait-il ? Comment a évolué la situation ?

**REPONSE 17 :** Vers 0840 Hr quand j'ai été renseigné par KIBAT que la Premier Ministre quitte son domicile précipitamment. Vous me donnez connaissance des messages du Lt LOTIN vers 0542 Hr ainsi que la mention reprise au carnet de veille faisant état que le secteur était prévenu je ne me rappelle que j'ai été informé de cet incident précis. Vous me signalez également les messages adressés par les mortiers signalant que des véhicules sont inutilisables ainsi que les messages signalant la présence de la garde présidentielle et leur demande de déposer les armes vers 0700 Hr du matin je vous réponds qu'à ma souvenance je n'avais pas été informé de cette situation.

En dehors de la fuite de son domicile j'ai été informé en fin d'après-midi par le canal de la MINUAR que la Premier Ministre aurait été assassinée dans le compound du PNUD (agence civile de l'ONU) où elle s'était réfugiée.

**QUESTION 18 :** Quelles décisions avez-vous prises suite à cet incident lors de la fuite d'Agathe et des derniers messages du Lt LOTIN vers 0910 Hr ?

**REPONSE 18 :** En ce qui concerne le départ d'Agathe j'avais dit que le peloton mortier ne devait pas suivre la Premier Ministre. En ce qui concerne l'usage des armes j'ai déjà expliqué que j'avais dit au LtCol DEWEZ que l'officier sur le terrain était le mieux placé pour apprécier la situation et prendre la décision. Le problème du camp de KIGALI je tiens à préciser que je ne savais pas personnellement où se trouvait le personnel chargé de l'escorte d'Agathe et je me demande même si quelqu'un de KIBAT était au courant à 0910 Hr de l'information concernant le lieu de détention de nos paras. Après le contact avec le Comd de KIBAT j'ai repris contact avec le Comd de la Force pour demander son intervention auprès des autorités militaires en vue d'obtenir une solution rapide du problème. Je précise que les seuls moyens qui pouvaient être engagés à ce moment étaient ceux qui se trouvaient en ville, sur la colline de KYUVU et que ces éléments, en raison de leur mission, étaient disséminés un peu partout.



**QUESTION 19 :** Quand avez-vous informé le Gen DALLAIRE qu'il y avait un problème à la résidence d'Agathe Uwilingimana ? A quelle heure l'avez-vous informé du problème des 10 paras ? Quels ordres avez-vous reçu ?

**REPONSE 19 :** Vers 0840 Hr au moment où la Premier Ministre quitte son domicile j'ai informé la Force de cet événement. En ce qui concerne les 10 paras je renvoie à ma réponse précédente?

Je n'ai pas reçu d'ordre particulier mais j'avais reçu des assurances de la Force que des démarches seraient entreprises pour solutionner le problème. Le fait de se retourner vers la Force se justifiait par le fait qu'à ce niveau il y avait des officiers de liaison des FAR. Cette manière de faire avait dans le passé, pour d'autres événements, porter ses fruits.

**QUESTION 20 :** Avez-vous envisagé de faire renforcer la garde ghanéenne d'Agathe ? Justifiez

**REPONSE 20 :** En principe elle a dû être renforcée par le simple fait que le stade Rouge était décrété ce qui entraînait un doublement des gardes. Je rectifie l'ordre de doubler les gardes des VIP a été donné pendant la réunion de la nuit à l'Etat-Major des FAR par le Comd de la Force. Les événements de 0600 Hr du matin n'ont pas entraîné de modification quant au nombre de gardes devant la résidence d'Agathe. Le Comd BYUBAT Golf, responsable de cette garde, aurait pu renforcer cette garde mais ne disposait, vu les effectifs engagés ailleurs d'aucune réserve pour le faire. Un tel renforcement aurait inévitablement dû être assuré par une autre unité, à savoir la réserve de la Force qui se trouvait au stade AMAHORO.

**QUESTION 21 :** Avez-vous envisagé d'envoyer des renforts aux mortiers ? Justifiez. Quelles forces auraient-on pu engager ?

**REPONSE 21 :** Non. Je tiens à rappeler que le premier échelon qui devait envisager l'envoi de renfort était le Bataillon.

Au niveau du secteur je ne disposais d'aucun élément pouvant être engagé immédiatement, le seul élément qui n'était pas engagé était la compagnie blindée de RUTBAT qui constituait la réserve au niveau de la Force et par conséquent ne pouvait être engagée par le secteur.

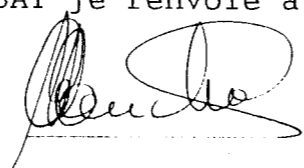
**QUESTION 22 :** Quelles étaient les forces opposées aux mortiers ? Leur nature, leur force ?

**REPONSE 22 :** Après les constatations faites la nuit en ville je peux dire que la quasi totalité du bataillon RECCE était en position aux carrefours. Cette unité disposait de canon de 90mm et de mitrailleuses lourdes. Ils disposaient de deux types de véhicules blindés à savoir l'AML canon et l'AML mitrailleuse. J'estime leur force environ à 400 hommes.

Il y avait aussi d'autres éléments, à pied, des FAR, des éléments de la gendarmerie et de la police urbaine.

**QUESTION 23 :** Quelles missions a effectué RUTBAT dans la nuit du 06 au 07 avril ? Pourquoi ? Pourquoi n'a-t-on pas donné ordre à RUTBAT de protéger Agathe et par la même occasion les 10 casques bleus belges ?

**REPONSE 23 :** La partie RUTBAT sous mon commandement a effectué des missions similaires à KIBAT au niveau des patrouilles ainsi que certaines missions d'escortes. La résidence du Premier Ministre ainsi que Radio-Rwanda se trouvait dans la zone de responsabilité de KIBAT et non de RUTBAT. Quant à l'emploi des blindés de RUTBAT je renvoie à mes réponses précédentes à ce sujet.



**QUESTION 24 :** A quelle heure et comment avez-vous eu connaissance de l'existence d'incidents entre sujets Rwandais (Civils, Garde Présidentielle ou tout autre élément) et des forces de la MINUAR ? En avez-vous informé le Gen DALLAIRE ? A quelle heure ?

**REPONSE 24 :** A 0715 Hr suite à la visite du Comd de la compagnie sécurité La Force en a été informée immédiatement.

**QUESTION 25 :** De quel armement les forces de la MINUAR disposaient-elles sur le terrain ? De quels types de munitions ?

**REPONSE 25 :** L'armement individuel, le fusil. La mitrailleuse légère, la mitrailleuse 7,62, la mitrailleuse lourde .50 et 12,7, des armes anti-char légères LAW. Nous avons aussi des SCIMITAR, canon 30mm et des mortiers de 60mm ainsi que des postes de tir MILAN.

Pour tous ces armements nous disposions des munitions à l'exception de MILAN, des mortiers et du SCIMITAR.

Je tiens à préciser que j'avais à la mi-janvier, suite aux événements, fait une demande au Comd de la Force afin d'assurer une protection efficace de l'aéroport de pouvoir disposer d'un renfort en munitions à savoir : des missiles MILAN, des LAW, des .50, des 30mm et des bombes mortiers 60mm. J'ai obtenu cette autorisation, via les autorités ONU de NEW YORK. A la date du 07 avril aucune de ces munitions n'étaient arrivées à KIGALI. A la mi-mars je m'étais inquiété auprès du COps en demandant les raisons qui empêchaient l'envoi des munitions et demandant de traiter le dossier en urgence. Je vous remets les photocopies des documents attestant de ces demandes.

**QUESTION 26 :** A quel moment avez-vous donné autorisation d'utiliser des armes automatiques légères et/ou des armes individuelles en tir automatique ? Dans l'hypothèse d'une réponse négative justifiez-vous.

**REPONSE 26 :** En dehors des règles d'engagement qui avait été expliquées aux officiers, je leur avais expliqué que si quelqu'un était menacé la réaction devait être proportionnelle à l'attaque et que le personnel qui estimait devoir utiliser son arme devait le faire en respectant le principe énoncé précédemment.

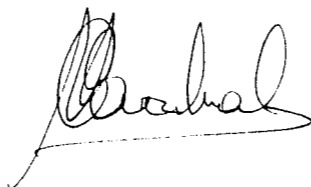
Le premier incident de tir datait de la fin février lors d'un meeting d'FAUSTIN au stade NYAMIRAMBO lorsqu'il a été fait usage d'une arme automatique. Suite à cet incident sans conséquence j'ai constaté que les missions étaient effectuées uniquement avec des mitrailleuses. J'ai donc ordonné que le personnel emporte son arme individuelle en plus de l'armement collectif. A cette occasion j'ai rappelé mes directives en ce qui concerne l'usage des armes.

En dehors de l'événement du stade AMAHORO je n'ai donné en aucune autre circonstance autorisation d'usage d'arme que ce soit une arme individuelle ou une arme collective.

Je tiens à souligner qu'à aucun moment je n'ai donné des directives de nature à restreindre les règles d'engagement en vigueur.

**QUESTION 27 :** Quelles étaient les instructions de la MINUAR en ce qui concerne la protection de certaines personnalités politiques rwandaises ? Jusqu'où fallait-il les protéger ?

**REPONSE 27 :** Les instructions en la matière découlaient des règles d'engagement qui autorisaient le personnel à faire usage de la force dans le cas où l'objectif qu'il protégeait était attaqué.



**QUESTION 28 :** Qui a ordonné que les Rwandais réfugiés dans les cantonnements seraient abandonnés au moment de l'évacuation du Bn Belg ?

**REPONSE 28 :** Lors des premières colonnes conduisant les expatriés à l'aéroport, certains rwandais s'étaient infiltrés parmi les expatriés. Lors des contrôles aux différents barrages menant à l'aéroport ces rwandais se sont faits assassiner par des membres des FAR ou des INTERHAMWES. Suite à cela j'ai donné, dans un souci de respect de notre neutralité, l'ordre aux unités de la MINUAR, sous mes ordres, chargées de conduire les expatriés à l'aéroport, en vue de leur évacuation, de plus accepter de transporter des rwandais pour éviter que l'on soit responsable de leur assassinat. Je tiens à préciser que je n'ai pas interdit à ces personnes de suivre notre colonne. S'ils le faisaient c'était à leur risque et péril.

**QUESTION 29 :** Qui a décidé d'envoyer des officiers de liaisons FAR sur les lieux des incidents ? Quelles assurances ont été prises que les officiers existaient, étaient présents et se rendraient effectivement sur les lieux ? Qui a vérifié leur présence réelle ?

**REPONSE 29 :** La seule autorité qui était en contact avec les FAR était la Force. Les demandes d'intervention des LO se faisaient donc à ce niveau. Les assurances que ces officiers étaient présents ne pouvaient se faire à mon niveau qu'après le constat par l'unité sur le terrain de la présence ou de l'absence de cet officier. Je tiens à souligner que dans certaines circonstances, je pense au problème du groupe de l'aéroport ainsi que le transfert des corps de nos dix paras, cette procédure a donné des résultats positifs.

**QUESTION 30 :** Comment se sont résolus les autres incidents ? A savoir NGONGO, Aéroport, AMAHORO, regroupement des ministres MRND, assassinats et "nettoyages" divers ?

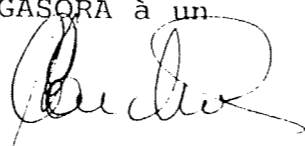
**REPONSE 30 :** Vu l'évolution de la situation qui tournait à une véritable guerre civile et vu les moyens dont nous disposions nous avons paré au plus pressé tout en tenant compte de la sécurité de nos propres troupes ainsi que celle des expatriés. Toute autre intervention aurait amené une réaction probablement incontrôlable au niveau de la MINUAR.

**QUESTION 31 :** Qui a donné l'ordre d'utiliser les véhicules blindés belges pour évacuer le Col RUSATIRA et sa famille ?

**REPONSE 31 :** Cet ordre a été donné par moi-même mais je tiens à préciser qu'il ne s'agissait pas de membre de la famille du Col RUSATIRA mais de personnes membres de la famille du président du FPR, monsieur KANYARENGWE. Ces personnes ont été transportées vers le CND. La motivation résultait du fait qu'il s'agissait de l'épouse du président et de ses filles qui résidaient en ville au milieu des forces des FAR et dont on pouvait craindre que toute action contre la famille du président du FPR aurait envenimé la situation.

**QUESTION 32 :** Qu'a dit le Col BAGASORA au Col du BANGLADESH lors du dîner du 06 avril au soir ?

**REPONSE 32 :** Je m'étonne que ces deux personnes aient pu se parler car les officiers de ce pays ne parlent qu'en anglais et le Col BAGASORA à ma connaissance ne s'exprime pas en anglais. De toute manière je ne suis pas au courant d'éventuels propos tenus par le Col BAGASORA à un officier du BANGLADESH.



158

Je vous remets la photocopie de la cassette vidéo que j'ai filmé lorsque je me suis rendu au CHK pour récupérer les corps de nos dix paras.  
Je tiens à ajouter que j'étais Comd de secteur qui engageait 1100 militaires et que pendant tous ces événements j'ai été confronté aux incidents qui se produisaient sur l'ensemble de ma zone de responsabilité et que vu mon échelon je ne pouvais pas être en prise directe avec les événements au même titre que mes commandants de bataillon. La nécessité d'une hiérarchie a pour conséquence d'éloigner le chef supérieur de l'élément du terrain ayant pour conséquence que sa décision est dépendante des appréciations faites de l'événement par les échelons inférieurs.  
Après lecture faite, persiste et signe sur le présent à 1845 heures.

